

6.2.3.3. Bilan :

On pouvait craindre que l'intérêt manifesté par les médias pour ce projet ne se soit définitivement érodé en raison de son ancienneté. Mais l'introduction de cette nouvelle procédure de débat public semble au contraire avoir relancé leur attention.

Si on admet que le nombre d'articles imprimés ou de reportages diffusés est représentatif de l'intérêt manifesté par le public, on peut estimer que **la couverture du débat par les médias a été satisfaisante**, aussi bien en direction des personnes directement concernées par « l'aire d'étude » que pour le reste du territoire national :

En ce qui concerne la **presse écrite**, il a été publié **en moyenne un à deux articles par jour**, avec une répartition globale de **60% dans la presse régionale PACA**, de **20% dans la presse régionale hors PACA**, et de **20% dans la presse nationale**.

- Pour la **télévision**, un **reportage par semaine en moyenne** a été diffusé sur une chaîne nationale ou régionale.

- Pour la **radio**, un à deux **reportages par semaine en moyenne** ont été diffusés sur une station nationale ou régionale, les statistiques dans ce média pouvant être interprétées différemment car nombre de stations pratiquent l'information en continu avec répétition multi-horaire des messages.

En ce qui concerne le rôle des médias dans le débat, l'appréciation des résultats est mitigée :

- Le rôle de **formation** du public a été moyennement rempli car peu de journalistes ont effectivement suivi le débat de bout en bout pour être à même d'en faire une relation précise, documentée et équilibrée. La nature de leur métier les soumettant aux aléas de l'actualité, trop souvent le journaliste dépêché pour répondre à une invitation de la Commission, « découvrait » le débat, nécessitant une présentation « ab initio » et totale, toujours dans l'urgence, qui n'excluait pas par la suite la diffusion d'informations erronées ou ambiguës, préjudiciables à une bonne information du public. Malgré cela, très peu d'articles ont réellement nécessité une action corrective.

- Le rôle de **relais** a par contre été très satisfaisant : la volumineuse collection des **274 articles de presse**, transmise à la Commission nationale avec les archives du débat, en porte témoignage.

6.3. Un débat honnête et équilibré

Cette appréciation n'est pas seulement celle de la Commission : elle est partagée par les acteurs du débat qui se sont abondamment exprimés à ce sujet lors de la réunion finale du 12 septembre 1998 à Brignoles¹⁰³. Ce qui peut être qualifié de succès tient essentiellement à l'attitude exemplaire des principaux partenaires de la Commission.

¹⁰³ Voir « La Lettre du Débat » n° 16.

6.3.1. Un maître d'ouvrage qui a joué le jeu

Il peut sembler inutile de souligner, tant cela transparaît à la lecture de chaque ligne du présent compte-rendu, qu'EDF, maître d'ouvrage devant supporter les frais occasionnés par le débat¹⁰⁴, a mis de très importants moyens matériels à la disposition de la Commission. Mais il est essentiel d'ajouter que, ce faisant, **le maître d'ouvrage a constamment respecté et même favorisé l'indépendance de la Commission**, qui a pu prendre, en toute liberté, toutes les mesures propres à assurer l'honnêteté et l'équilibre du débat.

On doit en particulier mettre l'accent sur le fait que le cabinet de conseil chargé de l'édition de « La Lettre du Débat » comme la société de services chargée d'assister la Commission pour le traitement des interventions dans le « forum » ont exclusivement répondu aux instructions de celle-ci, sans aucune interférence de la part des responsables du projet d'EDF. On peut seulement regretter que la fonction logistique (organisation matérielle des réunions, couverture photographique et vidéo) n'ait pas également fait l'objet de mises à disposition d'entreprises spécialisées : si l'intervention des services locaux d'EDF n'a aucunement porté atteinte à l'initiative de la Commission, leur dispersion s'est parfois révélée source de retards.

Certaines décisions de la Commission auraient pu faire l'objet de réticences de la part du maître d'ouvrage. Dans tous les cas, bien au contraire, **les responsables d'EDF ont aidé la Commission à assurer la sincérité du débat**. La proposition d'expertise complémentaire indépendante, par exemple, a été soutenue par eux dès qu'elle a paru opportune à la Commission, et **le choix des experts a été facilité par des réponses très rapides** (et au demeurant toujours favorables) aux demandes d'avis prévues par la loi¹⁰⁵. De même, EDF a accepté de communiquer à la Commission un contrat international dont la confidentialité était effectivement incontestable¹⁰⁶ : la confiance ainsi marquée par l'entreprise à l'égard de chacun des membres de la Commission lui a permis de remplir complètement sa mission en assurant une vérification impartiale des affirmations du maître d'ouvrage.

Les responsables du projet n'ont jamais caché, en répétant à l'envi que ce débat avait été souhaité par l'entreprise, qu'il pouvait aider à améliorer l'image de celle-ci. De ce fait, il a parfois été difficile, pour la Commission, afin de parer à l'accusation, souvent entendue, de livrer le projet à un « débat publicitaire », de bien faire comprendre au maître d'ouvrage que ses préoccupations, bien légitimes, de « communication d'entreprise » devaient être nettement distinguées de son rôle d'acteur du débat public. Dans le cours du débat, une certaine ambiguïté à cet égard a pu être parfois ressentie comme source de gêne.

6.3.2. Une discussion vive mais sereine

La Commission a manifesté publiquement, dès le début de ses travaux, qu'elle entendait organiser **un débat argumenté et non une bataille de slogans** : elle a été entendue. Certes, des prises de position abruptes ont pu être enregistrées dans le cadre du « forum », mais leur proportion est somme toute minimale¹⁰⁷. Certes, encore, les appels à des actions violentes n'ont pas été absents des interventions, lors des discussions souvent vives qui ont suivi les exposés lors des réunions publiques générales ; ils n'ont toutefois pas atteint une ampleur ou une agressivité manifeste justifiant une interruption de parole, et peuvent être mis sur le compte de l'exubérance méridionale.

¹⁰⁴ Voir l'article du président de la Commission intitulé « Qui paye ? » dans « La Lettre du Débat », n° 5, p. 16, publié pour répondre à de nombreux intervenants mettant en doute la sincérité du débat en raison de son financement par le maître d'ouvrage.

¹⁰⁵ Voir ci-dessus 4.4.3.

¹⁰⁶ Voir ci-dessus 4.6.2.

¹⁰⁷ Voir ci-dessus 4.1.2.6.

Il est à noter que la Commission a éprouvé quelque **difficulté à obtenir la participation active des partisans de la solution proposée par EDF**, notamment des milieux de l'entreprise, malgré l'assurance qui leur était donnée que leur intervention se déroulerait dans un cadre neutre et sans risque excessif de prise à partie. Cette constatation rejoint celle qui est faite à l'occasion de toute procédure de consultation du public : les « contre » se manifestent bien plus que les « pour », qui considèrent que leur opinion est suffisamment défendue par l'aménageur. C'est pourquoi **il serait illusoire de tenter de les décompter pour en tirer une quelconque conclusion : la Commission a donc évité de se livrer à un tel exercice, dépourvu de sens.**

La différence entre les discussions raisonnées conduites dans le cadre de la procédure de débat public, d'une part, et certaines manifestations de type « meeting » qui ont eu lieu sous d'autres égides, telle une grande réunion publique organisée à l'aérodrome de Fayence (Var) le 25 juin 1998, suffit à démontrer la **nécessité d'une instance neutre et modératrice pour assurer une participation utile du public aux choix d'aménagement**. Dans le premier cas, la Commission a pu garantir l'expression de toutes les opinions, même minoritaires au sein de l'auditoire. Dans le second cas, les organisateurs ne craignent pas d'attirer les foules par des procédés provocateurs et de « chauffer » l'assistance par des affirmations hasardeuses¹⁰⁸ : le public y est évidemment plus nombreux, mais la discussion impossible du fait des interruptions répétées, voire des cris injurieux.

La Commission est persuadée que les six mois de débat public auront permis d'instaurer un climat plus serein, gage de futures concertations efficaces.

6.4. Du débat à la décision

Il est important de souligner que la Commission a tenu à affirmer, à tous les instants du débat public, ce qui distinguait cette nouvelle modalité de consultation du public des procédures mieux connues de concertation ou d'enquête. En particulier, elle a d'emblée précisé qu'elle **n'avait pas pour mission de rechercher un consensus**. Bien au contraire, elle a encouragé l'expression de tous les arguments pour, en quelque sorte, **épuiser le débat**, et permettre ainsi aux décideurs de disposer d'une photographie à très haute définition non pas de l'état de l'opinion (car il resterait à pondérer les arguments), mais du « paysage argumentaire » lui-même.

Dans ces conditions, **la décision à intervenir ne sera certainement pas plus facile à prendre qu'elle ne l'aurait été sans débat public préalable**. Le débat a été à certains égards un « déballage », au cours duquel a peut-être été ouverte la boîte de Pandore. Il appartient aux pouvoirs publics de trier ce qui en est sorti, et ils devront procéder à cette délicate opération en usant du crible à la fois technique et politique qu'ils définiront, mais en toute connaissance des éléments du problème qu'ils ont à résoudre.

Quelle que soit la décision qui sera prise, nul ne pourra prétendre qu'elle l'a été sans débat honnête, ni que le public a été privé d'une information complète répondant à toutes les questions qu'il a souhaité poser.

La Commission se doit enfin de transmettre le **message résultant des toutes dernières interventions de tous les acteurs du débat : une décision rapide est attendue, faute de quoi la légitimité même du débat pourrait être mise en cause.**

¹⁰⁸ Les organisateurs du meeting de Fayence avaient par exemple édité un autocollant sur lequel était représenté le village de Seillans exactement surplombé par une ligne à très haute tension, image de nature à rendre la menace effrayante. Des panneaux installés à l'entrée figuraient des cartes du canton traversées par des tracés de lignes ne correspondant à aucune proposition actuelle d'EDF.

Fait à Brignoles, le 14 octobre 1998

Gérard PORCELL

Président de la Commission particulière
du débat public Boute-Carros

Vu, les membres de la Commission :

Catherine GRAND-LOISEAU

Daniel CARRASCO

Didier HOUÏ

Jean MEGY

Maurice PARODI